trations qui auront lieu pour la célébration du cinquantième SAISIE DE NAVIRES ANGLAIS SUR LES COTES DU anniversaire du règne de Sa Majesté.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.—PLAINTES CONTRE DES EMPLOYÉS.

M. CHOQUETTE: Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder une enquête sur la plainte faite par François Côté, de la paroisse de Saint-Thomas, contre James Lavery et George Larchez, tous deux employés sur le chemin de fer Intercolonial, en la paroisse de Saint-Thomas, comté de Montmagny? Si oui, quand? et quel sera le commissaire enquêteur.

M. POPE: Ce n'est pas l'intention du gouvernement de nommer une commission pour s'enquérir sur cette question. Toute enquête sur cette matière sera faite par nos employés.

MANUFACTURE ILLICITE DE WHISKY.

M. GUAY: Le gouvernement a-til été informé qu'il existe dans la municipalité de Saint-Sauveur, Québec, uno manufacture illicite de whisky, et a-til pris aucune action sur cette information? Si oui, quelle action?

M. COSTIGAN: Il n'est pas de l'intérêt public de répondre à cette question.

QUAIS DANS L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

M. PERRY: Le gouvernement se propose-t-il de faire réparer pendant la saison actuelle le quai de West Point, He du Prince Edouard?

Sir HECTOR LANGEVIN: Co n'est pas l'intention du gouvernement de faire faire de telles réparations pendant la saison actuelle.

M. PERRY: Le gouvernement a-t-il l'intention de se charger du quai de Cascumpec, Ile du Prince-Edouard, et de le faire réparer pendant la présente saison?

Sir HECTOR LANGEVIN: Ce n'est pas l'intention du gouvernement de se charger du quai, d'autant plus qu'il y en a un pas loin de cet endroit sous la charge du gouverne-

QUAI À SAINT-FRANCOIS.

M. LANGELIER (Montmorency): Est-ce l'intention du gouvernement de faire continuer dans le cours de cette année les travaux déjà commencés, pour la construction d'un quai dans la paroisse de Saint-François, dans l'Ile d'Orléans?

Sir HECTOR LANGEVIN: Je ne suis pas en position de donner une réponse affirmative à l'honorable député aujourd'hui.

QUESTION DES PÉCHERIES.

M. MITCHELL: Le gouvernement se propose-til de soumettre à la Chambre la correspondance échangée au sujet de la question des pêcheries entre les autorités canadiennes et impériales, et entre le gouvernement anglais et celui des Etats-Unis? Et dans ce cas, quand cette correspondance sera-t-elle produite?

M. FOSTER: La correspondance en question sera soumise à la Chambre vendredi, j'espère—lundi, le plus tard.

M. MITCHELL: Est-ce l'intention du gouvernement de soumettre à la Chambre copies des instructions données l'an dernier et cette année aux commandants de navires pour la protection des pêcheries? Et, dans ce cas, quand seront-elles produites?

M. FOSTER: C'est l'intention du gouvernement que des instructions données l'an dernier et cette année, soient soumises à la Chambre et fassent partie de la correspondance demandée plus haut.

PACIFIQUE.

M. MITCHELL: Le gouvernement se propose-t-il de soumettre à la Chambre copie de la correspondance relative à la saisie de navires anglais dans la mer de Behring, ou autres endroits sur le littoral du Pacifique par un vaisseau de guerre des Etats-Unis?

M. FOSTER: On est à préparer cette correspondance, elle sera soumise à la Chambre le plus tôt possible.

APPOINTEMENTS DES REVISEURS.

M. LAURIER: Les appointements des reviseurs sont-ils maintenant établis par ordre en conseil? Si oui, quand, et à quel chiffre ont-ils été fixés?

M. CHAPLEAU: Les appointements n'ont pas encore

M. LAURIER: A-t-il été avancé quelques sommes d'argent aux officiers reviseurs, à compte de leurs appointements ou pour services rendus par eux? Et en ce cas quel est le montant payé jusqu'à ce jour?

M. CHAPLEAU: Je renverrai mon honorable ami au rapport de l'auditeur général, page 1795, je pense. Jusqu'au 11 avril, une somme de \$44 000 a été payée aux reviseurs.

DESTITUTION DE ODIAS CARBONNEAU, EUDERE GAUMONT ET FIDELE PELLETIER.

M. CHOQUETTE demande:

Copie de tous papiers, documents, correspondances, etc., concernant la destitution de Odias Carbonneau, Eudore Gaumont et Fidèle Pelletier, tous trois employés sur le chemin de fer Intercolonial, le premier comme opérateur du télégraphe à la Chaudière, comté de Lévis, le second comme homme de section à St-Thomas, comté de Montmorency, et le troisième comme agent de la station du Uap St-Ignace, dit comte.

M. l'Orateur, en faisant cette motion, on me permettra de faire quelques remarques au sujet de ces destitutions. car j'aimerais à bien connaître les circonstances et les raisons qui les ont motivées. Ces destitutions ont été faites dans des circonstances assez extraordinaires, les unes quelques jours, et les autres quelques semaines, après la votation qui a eu lieu lors des dernières élections.

Ce qui surtout a attiré mon attention, c'est qu'il a paru dans les journaux une correspondance dans laquelle on a publié une lettre de l'honorable ministre des travaux publics contredisant jusqu'à un cortain point une lettre de l'honorable ministre des chemins de for que j'ai en ma possession et qui a été adressée à mon adversaire, M. Lan-

dry, quelques temps avant la votation.

Quant à ce qui concerne M. Carbonneau, je suppose, pour le moment, qu'il a dû être destitué pour cause. S'il a été destitué pour cause, je suis alors à me demander quelles sont les raisons autres que des raisons politiques, qui ont pu le faire reinstaller quelques jours avant la votation lors des dernières élections. Quelques détails feront mieux connaître le court et le long de ces destitutions.

D'abord je vois dans le Canadien du 11 avril courant, sous la signature "P. Landry," une correspondance dans laquelle il est fait mention d'une lettre de M. McDonald destituant M. Carbonneau, en date du 31 juillet 1886, parce qu'il se serait absenté de son bureau pendant quelques beures et qu'il se serait rendu coupable auparavant d'offenses de même na-

Plus tard, M. l'Orateur, le 15 novembre 1886, je vois une lettre de M. Pottinger adressée à mon adversaire, M. Philippe Landry, disant ceci:

Quant à ce qui concerne O. Carbonneau, opérateur du télégraphe, au sujet duquel vous m'avez écrit il y a déjà quelque temps, il m'est impossible de faire quoi que ce soit pour lui, pour la simple raison qu'il a été démis après un minutieux examen de son cas, référé à moi par M.